

Séance du 25/04/2016

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme SCACHE Marina, Mr SEGUIN Alexandre, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé.

Ayant donné pouvoir : Mme CORSI Adeline a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE, Mr Clément CORSI a donné pouvoir à Mr Pierre LYAN.

Mr SEGUIN Alexandre a été élu secrétaire.

COMMISSION DES CHEMINS :

Avant de commencer la réunion, Hervé BRUN souhaite revenir sur la réunion de la commission des chemins du 7 avril au cours de laquelle il a eu une altercation avec un des participants. Monsieur le Maire n'a pas entendu les propos tenus par cette personne et n'a malheureusement pas pu intervenir ; il le regrette.

Cette réunion a abordé plusieurs questions :

- Les travaux nécessaires : remise en état de plusieurs chemins, curage du Ris et du Merdanson, différentes tailles et broyage.
- Les outils et décisions prises :
 - Matérialisation sur une carte + tableur des chemins principaux empierrés (qui seront remis en état si besoin et entretenus) et des chemins secondaires en herbe (travaux à prioriser)
 - Proposition d'une « corvée » de remise en état par les agriculteurs en juin ou septembre (de préférence septembre)
 - Courrier aux propriétaires pour leur demander de tailler leurs haies qui empiètent sur la voie publique.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2016 :

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- Syndicat mixte pour l'aménagement de la Haute-Morge – délégué Christophe LE FLOCH :

Modification des statuts du syndicat mixte pour l'aménagement de la Haute-Morge – adhésion de la commune de Saint-Bonnet près Riom :

Par délibération du 31 mars 2016, le Comité syndical du syndicat Mixte pour l'aménagement de la Haute Morge a approuvé la modification des statuts présentée par le Président et portant sur l'adhésion de la Commune de Saint-Bonnet-près-Riom.

Comme le prévoit l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes ont un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/04/2016

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification des statuts proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SYNDICAT MIXTE pour l'AMENAGEMENT de la HAUTE MORGE.

Barrage plein. Irrigation limitée à 2000 m3/hectare. Travaux sur le parement du barrage prévus pour 2016.

- Syndicat d'eau (SIAEP) – délégué Christophe LE FLOCH : réuni le 6/4. Vote du budget 2016 de 3 millions d'euros avec 1 million d'euros en provisions dans le cadre du litige avec la société Alteau. Baisse du prix de l'eau de 7%.
 - > A VOIR : si travaux nécessaires sur la conduite d'eau en prévision de l'aménagement de la traverse actuellement à l'étude.
- C.I.I.D. – délégué Christophe LE FLOCH : C.C.I.D. réunie à Aigueperse pour examiner le rapport d'étude pour la mise à jour des bases d'imposition des entreprises qui devrait permettre à la CCNL d'augmenter ses recettes fiscales de 137 000 €.
- Assemblée générale spéciale de la SEMERAP – délégué Michel NORE : L'A.G. des petits porteurs a élu son président, Mr BIZET. Le nouveau directeur de la SEMERAP, Mr Olivier JAUTZY a présenté le bilan 2015 et les effectifs. La question s'est posée de l'avenir des syndicats dans le cadre de la loi NOTre.
- S.I.E.G. – délégué Michel NORE : 2 réunions, la première n'ayant pas réuni le quorum. Approbation du CA 2015, vote du BP 2016 + 67 millions d'€ avec une augmentation de 11% de la CSPE (contribution au service public d'électricité) correspondant aux coûts des énergies renouvelables, des tarifs sociaux et de la hausse de la part reversée à l'état. A été abordée également la question du changement de la représentation suite aux fusions de communautés de communes.
- S.I.A.D. – déléguée Sylvie ANDANSON et déléguée suppléante Joëlle PROLHAC-BARDIN : budget en difficulté, de moins en moins de personnes font appel au SIAD et ont recours à d'autres structures concurrentes, privées, avec des coûts de fonctionnement plus faibles (/bénévolat). Concernant la fusion des communautés de communes, sur notre nouveau territoire, la compétence pourra être maintenue parce qu'exercée par l'ensemble des trois communautés de communes fusionnées.

III – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- Future mairie : Les travaux avancent bien, la dalle du 2^{ème} étage est réalisée, celle de la chaufferie sera réalisée en début de semaine. Le couvreur intervient très prochainement.

Travaux de dissimulation du réseau électrique : Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de dissimulation du réseau électrique suivant : « AMENAGEMENT BT ANCIEN PRESBYTERE »

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ du PUY-de-DOME, auquel la Commune est adhérente. L'estimation globale des travaux s'élèvent à 6 480,00 € T.T.C.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 2 200.00 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 Décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/04/2016

proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit : $2\,200.00 \text{ € H.T.} \times 0,50 = 1\,100.00 \text{ € H.T.}$

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire ;
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du PUY-de-DOME.
- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à 1 100.00 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- **PREVOIT** à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.
- Assainissement : une fois l'enquête de zonage terminée (le 2 mai), le commissaire-enquêteur a un mois pour remettre son rapport qui sera ensuite soumis au Conseil Municipal pour approbation.
>A VOIR : maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la station d'épuration de Chassenet.
- Cimetière : les travaux sur les 4 concessions reprises devraient être réalisés par l'entreprise DUCRON dans la semaine. 16 autres concessions comprises dans la procédure de reprise feront l'objet d'un arrêté d'ici fin mai et seront disponibles, à l'issue des travaux confiés à l'entreprise DUCRON (devis accepté par délibération du 14/3/2016).
- Aménagement village :
 - Réunion avec les services du Conseil Départemental pour l'aménagement de la RD 210 en traverse de Thuret. Plusieurs tranches de travail, la première étant prévue en 2018 avec un projet chiffré en 2017 et une pré-étude pour fin 2016 qui sera présentée en réunion publique. Choix du cabinet d'architecte prochainement. La part communale de ce projet comprendra l'enfouissement électrique, les trottoirs, les canalisations (SIAEP). L'idée est de sécuriser devant l'école, devant la salle des fêtes, en mettant le cœur du bourg au ralenti.
 - Les devis pour l'aménagement de la place de la Marmite seront étudiés par Christophe LE FLOCH et Marina SCACHE pour un début de travaux en juin. Concernant l'éclairage, la délibération proposée par le SIEG sera présenté au Conseil Municipal de mai.
 - Fleurissement : 13 photinias volés place Madeleine de Chazelles !!
Pour le printemps : le devis proposé par le GAEC du Bardy pour les plantes est de 500 €. Le long de la rue de la Croix-Blanche, gazon et fleurs bord de mur.
Pour l'automne : plantation des arbustes et rosiers.
- Pôle Enfance :
 - Inauguration du nom de l'école publique - 20 mai à 16h30. présentation de la maquette de la plaque et projet d'invitations. Programme de la manifestation qui doit être un moment sympa et non protocolaire : interventions courtes des officiels, expo sur la construction de l'école, sur Marcel BALNY et des différentes productions des enfants pour la plaque.
A VOIR : invitations à faire et logistique à prévoir.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/04/2016

- Conseil d'Ecole – Vincent BOUCHET représentant de la mairie : les deux bacs seront transformés en bancs et les plantations dans les massifs devant la mairie seront réalisés dans le cadre d'un atelier TAP. Concernant l'aménagement de la cour sous les arbres, il n'y a pas de solution. Une réflexion avec les enfants sera proposée
Vincent BOUCHET regrette le rôle peu constructif du conseil d'école

○ Finances :

- **ECLAIRAGE DE L'EGLISE – FINANCEMENT PARTICIPATIF** : Après avoir effectué des essais d'éclairage extérieur lors d'une visite sur place le 3 mars dernier, les services du S.I.E.G. étudient une nouvelle mise en valeur lumineuse de l'église.
Monsieur le Maire souhaiterait proposer la mise en place d'un financement participatif pour ce projet, le décret du 14 décembre 2015 permettant aux collectivités territoriales de confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes relatives aux revenus tirés d'un projet de financement participatif à caractère culturel.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en place d'un financement participatif pour la nouvelle mise en valeur lumineuse de l'église Saint Martin.
- **DECISION MODIFICATIVE** : des ajustements sur le budget général sont nécessaires - amortissements des frais d'étude PAB et PLU et d'une subvention au SIEG au budget général :

Compte 6811

- 175.28 €

Compte 658

+ 175.28 €

Compte 1321

7 824.72 €€

Compte 2802

+ 2 196.21 €

Compte 28031

+ 4 066.00 €

Compte 28041582

+ 1 562.51 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VOTE la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

- **VENTE DE BOIS** : la mairie est en possession de bois issu d'un élagage effectué derrière l'école.
Si le conseil municipal décide de vendre ce bois, il est nécessaire d'en fixer le prix.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/04/2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de vendre le bois à **35 €** le mètre cube.
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au compte 758.
- **FACTURATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : la SEMERAP a informé la Commune de Thuret qu'à compter du 1^{er} juillet 2016, elle ne sera plus en mesure de facturer la PAC (mise en place pour un montant forfaitaire de 1 000 € par délibération du 16 novembre 2012) dans le cadre de ses devis de branchement d'assainissement.
La mairie devra donc procéder au recouvrement de la PAC directement au vu de la liste des branchements réalisés transmis par la SEMERAP.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **AUTORISE** le Maire à procéder à l'émission du titre de recette correspondant au recouvrement de la PAC à partir de l'état des branchements au réseau d'assainissement réalisés par la SEMERAP.
- **REPAS CANTINE** : le conseil d'administration de la MFR a fixé le prix du repas facturé pour la cantine de Thuret à 3.70 € (soit + 0.10 €) à compter du 1^{er} septembre 2016. En séance de mai ou juin, le Conseil Municipal arrêtera le coût de la cantine scolaire pour les familles de Thuret et les familles extérieures (en fonction de la participation de la commune de domicile de l'enfant). D'ores et déjà, après discussion, le Conseil Municipal décide de continuer de répercuter aux familles de Thuret le coût de la fabrication du repas facturé à la mairie par la MFR, soit pour l'année scolaire 2016/2017 : 3.70 € par repas.
- **EMPRUNT** : les taux d'intérêt restent stables et la trésorerie permet pour l'instant de retarder le recours à l'emprunt.
- Communication : Vincent BOUCHET présente la maquette de la lettre d'info qui sera diffusée avant l'inauguration de la plaque de l'école « Marcel BALNY ». Le bulletin municipal sera réalisé cet été et consacrera son article principal à cette manifestation et à l'école.
>A VENIR : une lettre d'info en automne et un bulletin en hiver consacré à la nouvelle mairie.

IV – POINT D'ETAPE PROJET EOLIEN :

Pas de nouveaux contacts avec la société IDEX. Hervé BRUN s'interroge sur le modèle économique et donne l'exemple de la plate-forme de méthanisation installée à Ennezat.

V – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES :

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/04/2016

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.441-1 et L. 441-5 relatifs au choix du fournisseur de gaz naturel,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de THURET d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la commune de THURET pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,

➤ **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de la Commune de Thuret au-dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la Commune de Thuret est propriétaire ou locataire.

3°) d'autoriser Monsieur Pierre LYAN, en sa qualité de Maire de Thuret, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- CCNL : lundi 9 mai à 18 heures à Mons, rencontre de l'ensemble des délégués communautaires des Communautés de Communes Nord Limagne, Limagne Bord d'Allier et des coteaux de Randan fusionnées à compter du 1/1/2017.
- 8 mai : cérémonie à 11 heures
- 13 juillet : suite au désistement de l'amicale des pompiers, le feu d'artifice sera organisé cette année par la mairie et tiré par un artificier
A PREVOIR : le lieu, apéritif ou pique-nique sur place avant ?, les mesures de sécurité.
- Bail précaire d'un terrain communal : Mr RABANET, entrepreneur en vente de bois rue de Chatraveix, utilise le terrain communal attenant à ses locaux comme point de livraison du bois avant son stockage.
Un bail précaire a été conclu avec lui le 2 juin 2014 pour lui permettre de louer ce terrain tout en laissant à la Commune la possibilité, à tout moment, d'en reprendre possession en cas de besoin.

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 25/04/2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE**, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, le tarif annuel du bail précaire du terrain communal cadastré AK 207 et 209, d'une surface de 633 m², à **25 € / are**. Ce bail sera renouvelé et son tarif révisé au 1^{er} juin de chaque année.